

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juin 2024 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 0
Délégués votants : 14

Date de convocation du Bureau : 05/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze juin à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Bureau Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

Liste des pouvoirs :

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON agglomération

N° BC2024.00180

CRECHE ALLINGES - Règlement intérieur

VU la délibération n° CC00211 de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire d'action sociale,
VU l'arrêté n° PREF/DRCL/BCBL-2020-0013 du 6 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire Elargi du 12 septembre 2023,
VU la délibération n° 2024.00144 de Thonon Agglomération du 30 avril 2024 modifiant l'intérêt communautaire d'action sociale.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement intérieur de la crèche d'Allinges en lien avec la restitution de l'équipement au 1er août prochain à la commune d'Allinges en conventionnement avec les communes suivantes : Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement intérieur de la crèche d'Allinges afin de répondre à la législation en vigueur et aux recommandations de la CAF et de la PMI, et aux dispositions légales en vigueur, mais aussi pour répondre au plus près aux besoins des familles et enfants accueillis.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire Elargi du 12 septembre 2023.

CONSIDERANT l'avis favorable de la CAF et de la PMI.

Le Bureau Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour des règlements intérieurs des structures Petite Enfance de Thonon Agglomération 2024-2025 pour une application à compter du 1^{er} août 2025.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 25 JUIN 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération le

25 JUIN 2024

THONON agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juin 2024 à 09 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 15
Délégués présents : 14
Délégués ayant donné pouvoir : 0
Délégués votants : 14

Date de convocation du Bureau : 05/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze juin à 09 heures 00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Bureau Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

MESSERY : M. Serge BEL

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

Liste des pouvoirs :

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

Invités

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Richard BAUD a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° BC2024.00181

CENTRE DE LOISIRS - Règlement intérieur

VU la délibération n° CC00211 de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire d'action sociale,

VU l'arrêté n° PREF/DRCL/BCBL-2020-0013 du 6 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la procédure négociée AOO-2021-33 (ENF) du marché public de fournitures courantes et de services relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement notifié le 03/02/2022 à Léo Lagrange Centre – Est pour une durée de deux ans (03/01/2022 – 02/01/2024), reconductible une fois deux ans (03/01/2024 – 02/01/2026),

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire Elargi du 12 septembre 2023,

VU la délibération n° 2024.00144 de Thonon Agglomération du 30 avril 2024 modifiant l'intérêt communautaire d'action sociale.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement intérieur du centre de loisirs en lien avec la restitution de l'équipement au 1er août prochain à la commune d'Allinges en conventionnement avec les communes suivantes : Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement intérieur du centre de loisirs afin de répondre à la législation en vigueur et aux recommandations de la CAF, aux dispositions légales en vigueur, en cohérence avec le marché public en cours et les besoins des familles.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire Elargi du 12 septembre 2023.

CONSIDERANT l'avis favorable de la CAF.

Le Bureau Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour des règlements intérieurs des structures Petite Enfance de Thonon Agglomération 2024-2025 pour une application à compter des inscriptions estivales 2024.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

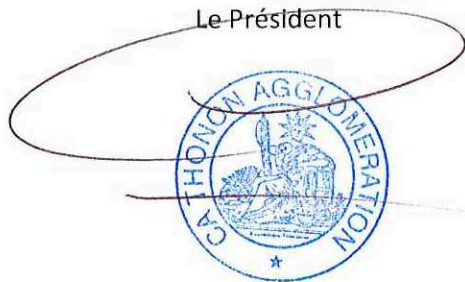
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A large, loopy signature in black ink, written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 25 JUIN 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération le 25 JUIN 2024